

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 367 - NOVEMBRE 2014



Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

snes ENSEMBLE,
fsu POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



Elections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre



Votez SNES ! Votez FSU !

Edito

Entre le jeudi 27 novembre et le jeudi 4 décembre 2014, tous les agents du ministère de l'éducation nationale sont appelés à voter pour choisir leurs élus du personnel pour quatre ans.

En cette période de campagne électorale, une myriade d'organisations syndicales sollicite votre vote, envoie des mails sur vos boîtes professionnelles, adresse des petits clips pour vous amuser ou vous agacer, dénonce la faillite du système éducatif moderne, la complicité des autres syndicats, ou au contraire promet que demain, avec elles, on éduquera sans problème.

Pourtant, les élections professionnelles ne sont pas un défilé de mode et les professeurs, les CPE, les CO-Psy et personnels de vie scolaire, ne sont pas dupes de la com'. Ils savent que les élus du personnels qui les représenteront devant l'administration devront être proches, accessibles, et au fait des réalités du métier. Ils savent qu'ils devront être unis, cohérents et présents aux différents niveaux de décision. Ils savent qu'ils devront être dévoués, compétents et respectés.

Les candidats qui se présentent sur les listes du SNES et des syndicats de la FSU sont des collègues, qui exercent en collège, en lycée ou en CIO, et qui acceptent de se faire les porte-parole de la profession auprès de l'administration. Le SNES-FSU étant présent dans la plupart des établissements, vous en connaissez certains personnellement, vous pouvez solliciter leur avis à la récréation ou au cours d'une des très nombreuses réunions syndicales qu'ils animent. Ils connaissent le métier, sa complexité, ne le caricaturent ou ne le mythifient pas.

Les candidats du SNES et de la FSU possèdent déjà l'expérience que donne le syndicat majoritaire. Ils connaissent les interlocuteurs, savent comment intervenir sur un cas personnel en com-

mission paritaire, en CHSCT, ou en comité technique. Ils font partie d'une équipe de soixante dix élus qui siègent, tant au niveau national qu'académique ou départemental, dans toutes les commissions.

Au fil des années, l'équipe du SNES-FSU Aix-Marseille a acquis une connaissance des dossiers sans égale. Ses prises de position sont écoutées, son travail fait autorité sur bien des sujets, ses membres sont respectés par l'administration.

Entre le jeudi 27 novembre et le jeudi 4 décembre 2014, il ne s'agit pas de voter pour un logo, pour un clip ou pour une image. Il s'agit d'élire les collègues qui, pendant quatre ans, devront suivre pour vous la mutation, la promotion à la hors-classe, l'avancement d'échelon, la demande de congé, ou la demande de poste adapté.

En votant pour le SNES et les syndicats de la FSU, choisissez des commissaires paritaires qui oeuvrent pour le service public d'éducation, défendent l'emploi public et le statut de la Fonction publique, revendiquent l'augmentation des salaires.

Laurent Tramoní, Stéphane Rio,
Séverine Vernet, Julien Weisz, Caroline Chevé, Magali Bailleul



Pour un bilan de la réforme du lycée

Les lycées sont-ils des "isolats" ?

La combinaison de l'autonomie des établissements, du lycée Chatel et de la pénurie des DGH, sous la pression d'un milieu fortement concurrentiel - du privé ou des lycées entre eux - fera-t-elle des lycées des entités opaques, sans règles communes ni régulation générale ?

Ici les effectifs en sciences ou en LV sont au-delà de 25, au mépris des règles de sécurité ou du bon sens pédagogiques. Là les cours d'allemand rassemblent Secondes et Terminales une heure par semaine au lieu des 2h ou 2,5h réglementaires. Ici les professeurs financent eux-mêmes les dispositifs pédagogiques dont les élèves ont effectivement besoin, en renonçant à l'heure de première chaire dont ils bénéficiaient encore il y a peu, ou pire, en travaillant une heure de plus gratuitement pour que les élèves aient des cours de LV dans des conditions décentes (majoration d'une heure pour effectifs faibles alors qu'il ne s'agit que de dédoublements).

La répartition des DGH en une enveloppe réglementaire et une enveloppe dite de "stratégie" est l'outil redoutable qui rend difficile aujourd'hui la régulation du système. La deuxième enveloppe, en confondant des heures statutaires (heure de chaire notamment) et des moyens pour les enseignements, incite à toutes les dérives. Pire, elle peut aussi accréditer l'idée, répandue par certains chefs d'établissement peu scrupuleux, que les professeurs doivent choisir entre la rémunération de leur travail et l'amélioration des conditions de réussite des élèves. Qu'au fond, l'allègement des effectifs n'est qu'un "confort", un luxe que l'enseignant se paie.

L'entrée en vigueur du nouveau décret statutaire à la rentrée 2015 va permettre de clarifier le calcul des Obligations Réglementaires de Services (disparition de la majoration pour effectifs faibles, prise en compte de la totalité des heures effectuées dans le cycle terminal pour le calcul de la pondération qui remplace l'heure de première chaire). Cependant la hausse démographique en lycée exerce une pression forte sur les conditions de travail des enseignants et d'étude des élèves, incitant à tous les bricolages à court terme. A l'opposé les lycées ont besoin d'une régulation extérieure forte, car leur finalité est de produire de la justice sociale et de l'égalité.

Caroline Chevé

Fermetures de CPGE

Dans le contexte de pénurie des moyens le Rectorat tire argument de 200 places vacantes en CPGE pour fermer 4 classes sur Aix, Gap, Avignon et Marseille. Le SNES est intervenu en CTA le 16 octobre pour défendre le maillage territorial des classes préparatoires, facteur de démocratisation de l'accès à ces voies de réussite. Les CPGE ne doivent pas se trouver exclusivement dans les lycées les plus prestigieux.

Revalorisation

La priorité !

Une évidence s'impose à tous, notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader ! L'effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation de la retenue pour pension et du gel du point d'indice depuis 2010, fait qu'en quatre ans c'est prêt de 10% de pouvoir d'achat que nous avons perdu. Cette politique d'austérité affecte aussi les retraités dont les pensions sont gelées en 2014.

Aveuglé par les dogmes libéraux et la pression patronale, le gouvernement clame qu'il veut poursuivre dans cette voie sans issue.

Sans issue, car on se trompe de cible en s'attaquant aux salaires des fonctionnaires pour réduire les déficits. Ce ne sont ni les salaires, ni les pensions de retraite qui sont responsables de l'endettement public, mais les cadeaux fiscaux faits aux plus riches et l'évasion fiscale. Les Etats ont creusé les dettes publiques en injectant des liquidités dans le système bancaire et l'économie, pour faire face à la crise des dettes privées des banques en 2008.

Sans issue, car cette politique de baisse du pouvoir d'achat interdit une véritable relance de l'activité grâce à une relance de la demande.

Sans issue et dangereuse, car elle réduit singulièrement l'attractivité des métiers qualifiés de la Fonction publique. Comment s'étonner de la crise de recrutement des enseignants quand les certifiés, les CPE et les COPsy commencent leur carrière avec une rémunération 12% au-dessus du SMIC !

Le SNES et la FSU agissent pour imposer d'autres politiques économiques. Si l'on veut parier sur la jeunesse, sur l'éducation, il est grand temps de revaloriser nos métiers.

Pour le SNES/FSU, augmenter les salaires est un investissement dans l'avenir. Oui, augmenter les salaires permettra une relance de la demande et de l'activité en France ! Oui, augmenter les salaires permettra de recruter des personnels très qualifiés ! Oui, augmenter les salaires fera de l'éducation et de la fonction publique une priorité !

Stéphane Rio et Franck Balliot

Programmes et évaluation

Revaloriser un métier de concepteur

Les contenus de nos enseignements, l'évaluation de ceux-ci, sont au cœur de nos pratiques. Trop longtemps les débats sur ces sujets ont été réservés à des spécialistes, oubliant les premiers experts que sont les enseignants de terrain. Nous, qui, au jour le jour, donnons à ces sujets une réalité tangible. Nous sommes des concepteurs, pas des exécutants : c'est une réalité, pas seulement administrative, que certains voudraient oublier pour nous imposer des réformes venues d'en haut, sans se soucier des conséquences parfois désastreuses sur les personnels. Nous sortons d'une période d'injonctions contradictoires, de réformes non soutenues par les enseignants, dont les effets se font encore sentir chaque jour sur le terrain...

La période qui s'est ouverte cet automne marque un changement important : des consultations (sur le socle commun, sur l'évaluation, bientôt sur les programmes) permettent à la profession de s'exprimer, de débattre. Il faut que chacun se saisisse de cette occasion d'exprimer ce qu'il attend des contenus, de l'évaluation. L'imposition des compétences-clés européennes dans le socle de 2005, du LPC sont encore dans toutes les mémoires. Ce n'est qu'en portant un projet éducatif ambitieux, avec le SNES-FSU, que nous empêcherons une minorité d'imposer à tous ce choix. C'est ce projet ambitieux que vous ferez avancer en renforçant la légitimité du SNES FSU lors des élections professionnelles qui débiteront le 27 novembre.

Thomas Brissaire

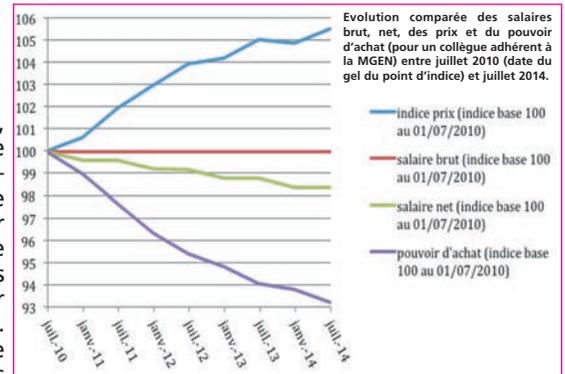
Séries Technologiques

L'urgence

Les résultats de l'enquête sur les conditions de mise en œuvre de la réforme STI2D et sur les conséquences de cette réforme sur la qualité de vie au travail sont parus. Cette enquête, menée au niveau national par le MEN, dans le cadre du travail du CHSCTM, a permis de recueillir les réponses de 1305 professeurs de STI.

Cette consultation confirme l'urgence de rendre public le bilan de la réforme STI2D. 74% des professeurs interrogés ressentent plus d'anxiété au travail, 87% sont favorables à des formations complémentaires, 63% ont le sentiment de ne pas "être au niveau" et 36% ont la volonté de quitter cette série : ces pourcentages traduisent le profond malaise que vivent les enseignants depuis 2011. Les effectifs de la série STMG poursuivent leur baisse dans l'indifférence de l'Institution. L'évolution des effectifs dans la série STI2D, les poursuites d'étude après le bac sont, aussi des causes d'inquiétude. Il faut remettre à plat cette réforme, en associant cette fois les enseignants de la voie technologique et en écoutant leurs représentants.

Patrick Prigent



Un nouveau décret statutaire Pour les missions d'un professeur cadre de la fonction publique en 2014

Le décret statutaire n°2014-940 publié le 20 août 2014 remplacera à compter de 2015 le décret n°50-581 du 25 mai 1950. La lecture de ces deux textes est instructive. Le SNES-FSU a oeuvré avec succès pour que le Ministère renonce à l'annualisation du temps de travail, à l'énumération tatillonne des activités, pour que les garanties présentes dans le décret de 1950 soient reprises et étendues. Il s'est cependant abstenu lors du vote conclusif en CTM, considérant que ce texte préserve l'essentiel, sécurise les acquis, sans pour autant être à la hauteur des espérances, en particulier en termes de revalorisation.

Le professeur est un cadre de catégorie A de la fonction publique, concepteur de son enseignement, doté d'une liberté pédagogique qui s'exerce dans le respect des programmes nationaux.

A ce titre, sa mission comporte un service défini en heures hebdomadaires d'enseignement, le décret de 2014 reprenant les *maxima* de service des différents corps, à l'identique du décret de 1950. Ce service d'enseignement impose en outre au professeur, concepteur de son enseignement, des tâches de préparation de cours, d'évaluation, de suivi des élèves, d'information des familles ... tâches que chacun parmi nous accomplit déjà régulièrement, conformément au code de l'éducation. Ces "missions liées" à l'enseignement ne sont ni prescrites ni décomptées, les cadres étant maîtres de l'organisation de leur travail. Sur la base du volontariat, les professeurs peuvent, enfin, exercer des missions facultatives, rémunérées en indemnités pour la plupart.

L'ISOE est maintenue. Tout enseignant en service partagé bénéficie d'une heure de décharge.

Le service des professeurs de CPGE est inchangé.

Le service des professeurs de STS sera modifié du fait de la suppression de l'heure de première chaire, suppression compensée pour tout ou partie, selon les cas, par l'extension de la pondération de 1,25 à toutes les heures effectuées en STS.

Le service des professeurs de lycée sera modifié du fait du remplacement de l'heure de première chaire par la pondération de 1,1 de chaque heure d'enseignement en première et terminale, dans la limite d'une heure.

Dès la rentrée 2014, les professeurs exerçant en REP+ bénéficient d'une pondération de 1,1 de chaque heure d'enseignement afin de tenir compte de la charge de travail spécifique.

Pour toute information complémentaire et toute précision, se reporter à la documentation publiée par le SNES à ce sujet.

Laurent Tramoni

Réforme de l'Education Prioritaire Les enjeux

L'accroissement, depuis plus de quinze ans, des écarts de réussite entre les établissements relevant de l'Education Prioritaire et les autres montre que la réforme en cours était attendue. L'annonce de 33 réseaux REP+ et 29 REP pour notre académie pose question. Car s'il y a actuellement moins de collèges Eclair que de REP+ prévus, il y a en revanche davantage de RRS (Réseaux de Réussite Scolaire) que de REP annoncés.

Quid de ceux qui sortiront de ce dispositif ? Une clause de sauvegarde annonce que ces établissements garderaient trois années la prime ZEP. Mais ensuite ? Les moyens doivent être maintenus.

L'autre question est celle des établissements actuellement classés dans le cadre de la politique de la ville (Violence, Sensibles...) et qui bénéficient aujourd'hui d'avantages substantiels : NBI, deuxième Professeur Principal, Avantage Spécifique d'Ancienneté. Le SNES revendique le maintien des dispositifs en vigueur.

De même, la question du devenir des lycées ZEP ou LP Eclair est posée. Le volume de REP et REP+ ne concerne que les collèges. Le Ministère parle d'un contingent supplémentaire spécifique pour les Lycées mais aucune date n'est donnée pour l'instant. Le SNES demande au Ministère de lever au plus tôt ces incertitudes pour que cette réforme, à l'image de la pondération qu'elle apporte dans les établissements REP+, permette enfin d'avancer sur la question de l'échec scolaire. De ce point de vue, la pondération REP+ permet de "tenir compte" des spécificités de l'exercice en REP, et ne doit pas donner lieu à des injonctions nouvelles. La circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 précise ainsi : "Ces textes prévoient, en Rep+, un dispositif de pondération des heures d'enseignement des enseignants du second degré reconnaissant le temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation. Chaque heure assurée dans ces établissements est décomptée pour la valeur d'1,1 heure pour le calcul de ses maxima de service. Sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation, ce dispositif vise à favoriser le travail en équipe de classe ou disciplinaire, en équipe pluri-professionnelle..."

Julien Weisz

Vies scolaires Le SNES-FSU aux côtés des CUI

Ces dernières semaines, de nombreux établissements du 13 ont eu une bien mauvaise surprise...

Les services de vie scolaire allaient être désorganisés par le non renouvellement de nombreux personnels en contrat CUI (contrat unique d'insertion d'une durée de 6 mois à un an non renouvelable au-delà de 2 ans). La raison à cela ? L'IA se voit contrainte de "redéployer" les moyens pour embaucher des CUI-AVS afin de s'occuper des élèves porteurs de handicap.

Très vite, les collèges ont réagi avec les sections syndicales SNES/FSU en faisant signer des pétitions, et en faisant grève au collège P. Puget à Marseille.

Ces non renouvellements de contrat sont en effet inadmissibles pour ces personnels précaires qui sont juste considérés comme des variables d'ajustement. Inadmissibles aussi car ce sont les vies scolaires qui sont désorganisées.

Le SNES/FSU est intervenu pour que l'on reconsidère ces décisions lourdes de conséquences. L'IA s'est engagée à étudier au cas par cas les situations. C'est une première étape, mais il n'y aura de solution qu'en investissant véritablement pour que les personnels de vie scolaire soient plus nombreux et moins précaires, tout comme les AESH pour les élèves handicapés.

Stéphane Rio

Etablissements classés à la fois Eclair et Sensible Les personnels n'ont plus le choix de la NBI

Une décision du Conseil d'Etat annule, à partir de cette année, la possibilité pour les personnels arrivés avant 2011 dans un établissement Sensible classé Eclair de choisir entre le système indemnitaire Eclair et la NBI sensible. Tous doivent dorénavant être placés sous le régime Eclair, part fixe et part modulable.

En attendant la remise à plat indemnitaire annoncée pour le dispositif REP+, nous appelons les personnels qui bénéficiaient jusqu'à présent de la NBI à réclamer collectivement à leur chef d'établissement une part modulable qui leur évite une diminution de salaire.

La NBI est de 1667 annuels, la part fixe de l'IS Eclair est de 1156 annuels, et la dotation de l'établissement pour la part modulable Eclair est de 644 multiplié par le nombre de personnels. Il en résulte que, si la part modulable est répartie équitablement parmi les personnels, chacun percevra 1800 annuels (1156 + 644) et ceux qui n'ont plus le choix de la NBI ne seront pas lésés.

Julien Weisz



Professeurs agrégés

Liste SNES, SNEP, SNESup

Hors classe

HERITIER Odile Economie et Gestion - Lycée Victor Hugo, Marseille - 13
GIOVANNANGELI Yves Informatique - IUT Aix-Marseille, Aix-en-Provence - 13
BASMADJOGLOU Andrée Histoire-Géographie - Lycée Jean Perrin, Marseille - 13
BARLATIER Alain Génie électrique - Lycée A. Artaud, Marseille - 13

Classe normale

TRAMONI Laurent Mathématiques - Lycée du Rempart - Marseille - 13
RIO Stéphane Histoire - Lycée Saint-Exupéry - Marseille - 13
BAGGIANI-LOPEZ Nadine Histoire-Géographie - Collège Mignet, Aix-en-Provence - 13
BALLIOT Franck Mathématiques - Lycée Saint-Charles, Marseille - 13
FARDOUX Clémentine Mathématiques - Lycée Lumière, La Ciotat - 13
FAURE Pascal S.V.T. - Lycée Saint-Exupéry, Marseille - 13
GURY Marie-Anne E.P.S. - Collège Jacques Prévert, Marseille - 13
BRISSAIRE Thomas S.V.T. - Lycée Saint-Exupéry, Marseille - 13
BIRECKI Anne Anglais - Lycée Cézanne, Aix-en-Provence - 13
MOLENAT Sébastien E.P.S. - Lycée Saint-Exupéry, Marseille - 13
ALLIBERT Pauline Anglais - Lycée Honoré Romane, Embrun - 05
SUEUR Nicolas Histoire - Lycée Saint-Charles, Marseille - 13
GENDRY Émilie Italien - Collège Henri Barnier, Marseille - 13
BARTET Sylvain Histoire-Géographie - Lycée Frédéric Mistral, Avignon - 84
GIRAUD Camille Lettres modernes - Lycée Marseilleveyre, Marseille - 13
PARAYRE Sandrine S.E.S. - Lycée Victor Hugo, Marseille - 13



Conseillers Principaux d'Éducation

Liste SNES, SNUEP

Hors classe

MOREAUX Philippe Lycée Diderot - Marseille - 13
LUTHY Eric Collège La Bâtie Neuve - La Bâtie Neuve - 05

Classe normale

CONTOUX Stéphane Collège Henri Wallon - Martigues - 13
ABOUDOU Ramadan Collège Darius Milhaud - Marseille - 13
ANTAR Djillali Lycée Jean Perrin - Marseille - 13
GOLL-LECA Céline Collège Jacques Monod - Les Pennes Mirabeau - 13
GRANIER Julien ZR Sud Est 13, Rad. Lycée Artaud Marseille - 13
ATIA Mohamed Lycée Marie-Madeleine Fourcade - Gardanne - 13
HAYOUN Lerani Lycée Professionnel Camille Jullian - Marseille - 13
ARAGONA Christel Lycée Dominique Villars - Gap - 05
VINSON Yannick Collège Jean Bouin - L'Isle-sur-la-Sorgues - 84
SAMOUILLER Carole Lycée Professionnel Leau - Marseille - 13
LUTHY Jocelyne Collège Georges Brassens - Bouc Bel Air - 13
SABY Emmanuèle Collège Clovis Hugues - Cavaillon - 84
FONTANELLI Françoise Lycée Paul Langevin - Martigues - 13
AVON Christel Collège Marie Marvingt - Tallard - 05

CCP des agents non titulaires Enseignement, éducation, orientation

Liste sur sigle SNES - SNUEP - SNEP



Elections du jeudi jeudi 4

Prof Adj

SANDAMIANI Annie Lettres
BRENIER Philippe Histoire-G
POUJOL Magali Espagnol -
GAUTHIER Eric Technologie
LANTÉ-IARDINO Alexandr
GARCENOT Yann Anglais -
COMBET Colette Anglais -
PRIGENT Patrick Physique et

WEISZ Julien Mathématique
VERNET Séverine Lettres m
CHEVÉ Caroline Philosophie
SANTAMARIA Julien Lettre
FRANCESCHETTI Delphine
FREU Mathilde Histoire-Géo
BORLA Brice Mathématique
BAILLEUL Magali Histoire-G
FRANCOIS Jocelyne Lettres
MAREC Julien Histoire-Géog
PÈRE Virginie Anglais - Lyc
MARTIN Mélodie Lettres cl
PAUL Guilhem Mathématiq
TAILLEU Fanny Mathématiq
BARBIER Claudine Anglais -
OUGOURLOU-OGLOU Ber
WEISZ Sandra Lettres mode
FUCHS Catherine Lettres cl
GIORDANI Jean Luc Mathé
PEYNICHOU Émilie Espagn
DESSALLES Aurélia Anglai
ARNAUD Alexandre Langu
VALLAT Anne Lettres mode
ROMANO Eve Mathématiq
ROLAND Eric Histoire-Géog
CHOPINET Marion Histoire-
DURANTE Alain Technologi
SENEGAS Philippe Histoire-
LONGAGNANI Benoît Angl
PIERREDON Sylvain Histori

CCP Surveillan

Liste SN



Professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

Professeurs certifiés Points d'enseignement

Liste SNES, SNESup

Hors classe

Classes classiques - Lycée Rimbaud, Istres - 13
Géographie - Collège Mistral, Avignon - 84
Lycée Philippe de Girard, Avignon - 84
Lycée - Collège JMG Itard, Oraison - 04
Histoire-Géographie, Collège Le Lubéron, Cadenet - 84
AMU Aix-Marseille, Marseille - 13
Lycée Daumier, Marseille - 13
Électricité appliquée - Lycée du Rempart, Marseille - 13

Classe normale

Classes classiques - Collège Massenet, Marseille - 13
Classes modernes - Collège Malraux, Marseille - 13
Lycée - Lycée Saint Exupéry, Marseille - 13
Classes classiques - Collège Bosco, Vitrolles - 13
Histoire-Géographie - Collège Marie Marvingt, Tallard - 05
Géographie - Collège Jas-de-Bouffan, Aix-en-Provence - 13
Classes - Lycée Cézanne, Aix-en-Provence - 13
Géographie - Lycée Fourcade, Gardanne - 13
Classes modernes - Collège Jean de la Fontaine, Gémenos - 13
Géographie - Collège Vallon des Pins, Marseille - 13
Lycée Jean Perrin, Marseille - 13
Classes classiques - Collège Mallarmé, Marseille - 13
Classes - Collège Henri Barnier, Marseille - 13
Classes - Collège Vallon des Pins, Marseille - 13
Lycée - Collège Commandant Cousteau, Rognac - 13
Lycée GMC - Lycée de la Méditerranée, La Ciotat - 13
Classes modernes - Collège Jules Ferry, Marseille - 13
Classes classiques - Collège Vallon des Pins, Marseille - 13
Mathématiques - Collège Pierre Puget, Marseille - 13
Lycée - Collège Philibert, Le Puy Sainte Réparate - 13
Classes - Lycée Aubanel, Avignon - 84
Lycée d'Oc - ZR Digne, Lycée Alexandra David Neel, Digne - 04
Classes modernes - Collège Jas-de-Bouffan, Aix-en-Provence - 13
Classes - Collège Renoir, Marseille - 13
Géographie - Lycée Pasquet, Arles - 13
Histoire-Géographie - Lycée Artaud, Marseille - 13
Géographie - Collège Roquepertuse, Velaux - 13
Histoire-Géographie - Lycée Lurçat, Martigues - 13
Lycée - Lycée Lumière, La Ciotat - 13
Histoire-Géographie - Collège Versailles, Marseille - 13

Des agents non titulaires Présence et accompagnement

SNUipp - SNES - SNUep - SNEP



Directeurs de CIO Conseillers d'Orientation - Psychologues

Liste SNES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

MASSABO Yves CIO - Istres - 13
EYSSAUTIER Rachel CIO - Manosque - 04
OHANIAN Gilbert CIO Marseille 5 - Marseille - 13
BARTIER Patricia CIO Marseille Est - Marseille - 13

Conseillers d'orientation - Psychologues

MEGY Nelly CIO Marseille 5 - Marseille - 13
NAVARRO Thierry CIO Vitrolles - Vitrolles - 13
ALPE Valérie CIO Marseille Centre - Marseille - 13
DEMANGEAT Alain CIO Marseille 4 - Marseille - 13
LUCZYNSKI Gabrielle CIO Marseille Est - Marseille - 13
TAILLEFER Nicolas CIO Marseille 5 - Marseille - 133

Comité Technique Académique

Liste présentée par la FSU
(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUep,
SNUipp, SNUPDEN, UNATOS)



BARLATIER Alain, professeur agrégé, Lycée Antonin Artaud, Marseille (13)
BILLES Claire, directrice d'Ecole maternelle Jean Buon, Arles (13)
TRAMONI Laurent, professeur agrégé, Lycée du Rempart, Marseille (13)
SVRDLIN Andjelko, professeur d'EPS, Collège H. Wallon, Martigues (13)
VERNET Séverine, Professeure certifiée, Collège André Malraux, Marseille (13)
CHAPUIS Nadine, Gestionnaire au Lycée professionnel de la Viste, Marseille (13)
SEDES Ariane, Professeure des Ecoles GS Pasteur, Les Mées (04)
CHEVE Caroline, professeure certifiée, Lycée Saint-Exupéry, Marseille (13)
ODINOT Nicolas, professeur des écoles, Carpentras (84)
OLIVIERI Elisabeth, technicienne de laboratoire, Lycée Jean Perrin, Marseille (13)
BAILLEUL Magali, professeure certifiée, Lycée Marie Fourcade, Gardanne (13)
CEREZO Joëlle, infirmière scolaire, Collège Arthur Rimbaud, Marseille (13)
BOURGINE Bruno, professeur de Lycée professionnel, LP Mistral, Marseille (13)
BRENIER Philippe, professeur certifié, Collège Mistral, Marseille (13)
DENIS Catherine, professeure des écoles, Ecole de la gare, Gap (05)
FRANCESCHETTI Delphine, Professeure certifiée, Collège Marvingt, Tallard (05)
DORE Christophe, Directeur de l'école Jean Jacques Rousseau, Vitrolles (13)
RIO Stéphane, Professeur agrégé, Lycée Saint-Exupéry, Marseille (13)
GUIMARD Florimond, Professeur des écoles, Ecole Korsec, Marseille (13)
WEISZ Julien, Professeur certifié, Collège Massenet, Marseille (13)

CAPA des PEGC

Liste SNES, SNUipp, SNEP

DAPON PIGATTO Mireille Section IV - Collège Louis Aragon, Roquevaire (13)
CONTI Roland Section IV - Collège Collines Durance, Mallemort (13)
LOMBARD Anne-Marie Section III - Collège Font d'Aurumy, Fuveau (13)
AUTIER Brigitte Section III - Collège Maxime Javelly, Riez (04)

Le CESER

Pour les services publics locaux et le développement durable

Magali Bailleul, professeur d'histoire-géographie, représente la FSU au CESER

Qu'est-ce que le CESER et comment en devient-on membre ? Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative placée auprès des instances politiques de la région. Il ne prend donc aucune décision mais émet des avis. Ainsi il permet l'expression de la "société civile". Les membres sont désignés par leur organisation pour les collèges représentant les entreprises et activités non salariées, les organisations syndicales de salariés et les organismes et associations participant à la vie collective de la région. Le nombre de sièges pour chaque organisation syndicale découle des résultats des élections professionnelles du secteur privé et public. Je siège donc au CESER pour la FSU.



Quels sont les dossiers traités en CESER qui concernent nos professions ?

Tous les dossiers traités par le CESER intéressent de près ou de loin les personnels. Ils ont un impact évident, par exemple, sur les conditions de travail des personnels dans les lycées, compétence majeure de la Région. Mais les orientations de la Région, en particulier en terme d'aménagement, ont aussi des conséquences sur leurs conditions de vie notamment en matière de logement et de transports.

Quelles orientations la FSU défend-elle ?

Le CESER est l'occasion de faire vivre nos mandats d'alternatives économiques, sociales et environnementales, qui passent par le maintien et le développement des services publics locaux. Dans un contexte politique où l'échelon régional est de plus en plus fort, et où les inégalités territoriales ne cessent de se creuser, la FSU a à cœur de faire intégrer dans les avis formulés des propositions qui tendent vers cet objectif d'une société plus juste, plus solidaire dans la perspective d'un développement durable de notre Région.

Vous aussi !

Rejoignez le syndicat majoritaire des professeurs des CPE des CO-Psy des vies scolaires

Adhérez au SNES-FSU

Bulletin et barèmes ci-joints
66% de la cotisation remboursés sous forme de crédit d'impôt.

Comité technique académique Agir sur les grandes orientations

Alain Barlatier, professeur d'électronique, est élu au CTA pour la FSU et coordonne le travail de la délégation FSU.

A quoi sert un CTA ?

Le comité technique académique (CTA) est une instance essentielle du "dialogue social" entre le recteur qui préside cette instance et les représentants de personnels (tous corps confondus) de l'académie. La FSU y est majoritaire (6 sièges sur 10), la composition du prochain comité sera déterminée par le vote des personnels du 27 novembre au 4 décembre. C'est sur la base de ce vote que la représentativité des organisations syndicales est définie au CTA, comme au CTM.



Peux-tu donner des exemples de dossiers traités en CTA ?

Le débat essentiel porte sur la répartition des moyens pour les établissements chaque année, la carte des formations et la formation des personnels. C'est le lieu où les représentants du SNES et de la FSU portent les revendications des collègues et des établissements. Les conditions d'exercice de nos métiers comme les principes de la gestion collective des personnels (carrières etc.) sont aussi débattus

Qu'est-ce que ça change ensuite au niveau des établissements et du quotidien des collègues ?

Continuons sur les DGH. Nous pouvons améliorer telle ou telle situation difficile dans un établissement (à condition que les collègues soient mobilisés), par exemple en revenant sur les fermetures de poste ou les compléments de service. Au niveau académique, nous prenons appui sur les votes et les motions des CA pour peser sur les choix rectoraux.

Quels sont les dossiers à venir en CTA ? Quelles seront les orientations défendues par la FSU ?

Le dernier CTA de la mandature a abordé la question du bilan de la rentrée 2014 et la préparation de celle de 2015, nous y avons fait entendre le mécontentement des collègues sur les conditions concrètes de fonctionnement des établissements, les classes surchargées... Notre exigence du développement des formations dans les trois voies générale, professionnelle et technologique.

De même sur la formation des maîtres, la mise en place des ESPE et de la nécessaire formation initiale ne se fait pas sans heurt, les revendications des professeurs stagiaires ont été portées par la FSU qui continuera à oeuvrer dans ce sens pour la prochaine mandature.

Fédération nationale, représentative dans la Fonction Publique, la FSU développe une approche cohérente aux niveaux académiques et national. Elle porte la voix de l'éducation dans le conseil consultatif de la Fonction Publique de l'Etat et dans le conseil commun au trois Fonctions Publiques.

Le CHSCT

Améliorer la santé et les conditions de travail

Séverine Vernet, professeur de lettres modernes et secrétaire du CHSCT Académique pour la FSU.

Les CHSCT n'existent que depuis deux ans. Comment sont-ils constitués ? Qui sont les élus en CHSCT ?

Ces comités sont composés de membres de l'administration (Secrétaire général, DRH...), de représentants des services de prévention (conseiller, médecin, inspecteur Santé, Sécurité) et de représentants des personnels. Le nombre de sièges par organisation syndicale est calculé sur la base des Comités Techniques. Par exemple, au CHSCT académique, la FSU détient 5 sièges sur 7, personnels du premier et du second degré.



Comment un sujet arrive-t-il dans le calendrier du CHSCT ?

Les thèmes abordés sont décidés collectivement suite à des remontées du terrain (saisines). Des collègues nous alertent sur une situation problématique dans leur établissement, par exemple. Une visite peut être alors décidée. Mais nous travaillons aussi sur des thématiques plus générales, comme l'impact des services partagés, des restructurations de CIO, ou encore de la réforme de la voie technologique sur la santé et les conditions de travail des personnels. Elles sont placées dans le calendrier par la FSU qui s'appuie, là encore, sur sa connaissance du terrain et des enjeux.

Comment la profession peut-elle tisser des liens avec ce qui se passe en CHSCT ?

Le CHSCT est d'abord une instance travaillant sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Pour que son travail soit efficace, pour être un relais de la parole des professionnels, il a besoin d'être au plus près des personnels. Ses élus sont des militants, des représentants syndicaux, mais surtout des enseignants ou des personnels administratifs. On peut donc les solliciter pour les informer de ce qui se passe dans les établissements. De plus, les analyses et les propositions faites par le CHSCT permettent d'appuyer les revendications de la profession et peuvent ainsi constituer un nouveau levier pour l'action syndicale.

Des CAPA pour nos carrières

Julien Weisz, certifié de mathématiques, et Franck Balliot, agrégé de mathématiques sont élus du SNES en Commission Administrative Paritaire Académique.

Qu'est-ce que ça signifie pour vous d'être représentants des personnels ?

JW : Le paritarisme, c'est le droit de regard des personnels sur les opérations de gestion préparées par l'administration. Nous, les élus, sommes l'instrument de ce droit. Garants de la transparence des opérations, de la défense des personnels, mais également force de proposition.



Quel rôle jouez-vous exactement en CAPA ?

FB : Une CAPA se prépare en amont quel que soit son ordre du jour (avancement d'échelon, hors classe, congé formation, liste d'aptitude, contestation de notes administratives, postes adaptés, mouvement) : étude des propositions du rectorat, des informations transmises par les collègues, voire appel des collègues pour obtenir davantage d'information. Lors de la CAPA, les élus SNES font corriger les erreurs, défendent les dossiers des collègues, font modifier parfois substantiellement les propositions voire en font de nouvelles en lien avec nos revendications. Il s'agit de lier la défense des cas individuels et la défense collective de la profession. Ensuite nous informons les collègues de l'issue de la CAPA, rapidement par mail et sms pour les syndiqués, par courrier pour les autres.



Le mouvement Intra est l'opération la plus visible. Comment cela se passe-t-il ?

FB : C'est un gros travail. En amont les élus du SNES animent des réunions d'informations sur le fonctionnement et les règles des mutations, reçoivent de très nombreux collègues pour les aider et les conseiller. Vient ensuite la phase de vérification des barèmes à partir des données du rectorat et des informations des collègues. Enfin, les élus travaillent sur les propositions d'affectation du rectorat en vérifiant et corrigeant de façon systématique les erreurs repérées dans la montagne de documents (vœux et barèmes par collègue, demandeurs par poste, ...) et en améliorant, dans le respect des règles, le projet d'affectation. Puis nous informons les collègues.

Et pour la Hors Classe, quelles orientations défendez-vous ?

JW : Nous vérifions la cohérence des avis donnés, étudions les baisses d'avis et défendons les personnels selon nos mandats : la Hors Classe doit être un débouché de carrière pour tous.

Des élus nationaux pour quoi faire ?

Sandra Weisz, certifiée de lettres modernes et Nadine Baggioni-Lopez, agrégée d'histoire-géographie sont élues nationales du SNES en CAPN.

Que fait exactement un élu national du SNES ?

SW : Mon rôle n'est pas seulement de suivre les opérations de gestion ministérielle des collègues, il est aussi de comparer les différentes pratiques entre académies, de travailler en réseau avec tous les élus du SNES, pour soumettre au ministère des anomalies de procédure dans certains rectorats par exemple.

Qu'est-ce que cela change pour les collègues d'être représentés au niveau ministériel et pas seulement académique ?

NB-L : Seules les organisations syndicales ayant des élus académiques ET nationaux ont une vue d'ensemble des carrières, en particulier pour un corps à gestion nationale comme les agrégés. C'est la CAPA qui instruit dans un premier temps, mais c'est la CAPN qui est consultée pour les nominations et les promotions. On comprend l'intérêt d'un syndicat national plutôt qu'académique.



Personnels d'orientation

Yves Massabo est directeur de CIO, élu et candidat du SNES à la CAPA

Quelle est l'actualité dans les CIO de l'académie ?

La restructuration des CIO et les fermetures décidées par le Recteur fragilisent considérablement l'implantation du réseau sur Marseille. Il ne reste que 2 CIO d'Etat, l'un au Nord Est (Marseille 5), l'autre au Sud (Marseille Centre). Entre ces 2 CIO, les CIO 4 et Marseille Est (situé près de la préfecture) sont à gestion départementale. Ces restructurations ont des incidences très fortes sur le travail réel des collègues, et ces transformations des conditions de travail peuvent aussi avoir des effets sur la santé. Les élus en CHSCT y sont très attentifs. De même, la réforme des collectivités territoriales annoncée nous oblige à être vigilants et mobilisés quant à d'éventuelles annonces de nouvelles restructurations (par exemple, le SPRO) ou de désengagements de certaines collectivités. Le SNES/FSU aux niveaux académique et national est mobilisé obtenir des avancées sur nos missions et maintenir l'ancrage des CIO dans l'Éducation Nationale.

CCP des Non-Titulaires

Jocelyne François, professeur de lettres modernes et Mélody Martin, professeur de lettres classiques, sont responsables non titulaires du SNES-FSU.

Le SNES-FSU a-t-il obtenu des avancées particulières pour les personnels dans l'académie ?

Contrairement à de nombreuses académies, les luttes menées par le SNES-FSU et les autres syndicats de notre fédération ont permis d'obtenir la tenue de plusieurs commissions pour les non titulaires, et non la seule CCP obligatoire de licenciement. Cette année encore, le travail de défense syndicale, appuyé par les recours juridiques du SNES-FSU, a permis d'éviter tout licenciement d'agent en CDI, et a contribué à réduire considérablement le nombre de dossiers de non renouvellements examinés en CCP. Nous avons favorisé l'avancement d'échelon des CDI et MA, veillé à l'attribution de congé formation, vérifié les barèmes et proposé des améliorations lors des affectations, en mettant un terme au recrutement en vacation. Nous avons également obtenu que les remplacements à l'année donnent lieu à l'établissement de contrats de douze mois, demande maintes fois réitérée par nos élus FSU, enfin satisfaite ! Nous avons obtenu du rectorat un groupe de travail pour l'établissement d'une grille indiciaire pour les CDD, et l'amélioration de celle des CDI, qui se tiendra dès la fin des négociations ministérielles actuellement en cours, à ce sujet (GT13).

Elus CPE du SNES-FSU

Stéphane Contoux et Ramadan Aboudou sont candidats, ils interrogent Carole Samouiller, élue depuis plusieurs mandats.

Quels sont les principes incontournables quand on est commissaire paritaire CPE du SNES-FSU ?

Notre action doit toujours lier la défense des situations individuelles avec l'intérêt collectif. Nous nous devons aussi d'avoir une vision globale des dossiers (carrière, tZR, situation médicale, conflit, formation,...) pour défendre au mieux les collègues. Nous devons aussi être disponibles pour les collègues et observer une déontologie, notamment en termes de discrétion.

Quels sont les dossiers sensibles actuellement ?

Je serais tentée de dire que tous les dossiers sont sensibles, le recrutement, la formation, les formes de management.... Pour autant, ce qui va être très rapidement à l'ordre du jour c'est la réécriture de notre circulaire de mission qui devrait entrer en vigueur en septembre 2015, de même que l'alignement de l'Indemnité Forfaitaire des CPE avec l'ISOE. Et puis les conditions d'exercice du métier se tendent de plus en plus dans les établissements, c'est pourquoi nous revendiquons le respect des 35h hebdomadaires toutes activités confondues, la suppression de la semaine de petites vacances et la reconnaissance des dépassements horaires par récupération ou rémunération.

Elections professionnelles 2014

Avant le 27 Novembre 2014,

vérifiez que vous avez tous les éléments nécessaires pour voter !

Pour voter, vous aurez besoin de :

Un identifiant

Dans la notice de vote : elle contient des informations sur l'élection et votre identifiant de vote

Elle est remise contre émargement dans l'établissement d'exercice

ou elle est envoyée par voie postale (TZR, CLM, CLD, personnels en détachement,...)



La notice est retirée dans les établissements jusqu'au 12 novembre; en cas de non retrait, elle est ensuite envoyée par voie postale ou numérique jusqu'au 26 novembre.

Où les trouver ?

Comment les obtenir ?

Un mot de passe

Il est créé par l'électeur lui-même, l'électeur doit se rendre via l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2014> sur l'espace électeur afin de créer son mot de passe, s'il ne l'a pas créé antérieurement.

Pour accéder à votre espace électeur, vous devez disposer d'une adresse professionnelle fonctionnelle en ...@ac-aix-marseille.fr activée et apte à recevoir des messages (non pleine)

Problème avec votre boîte académique, essayez notre tutoriel : <http://www.aix.snes.edu/spip.php?article1918> ou adressez-vous à nous directement : s3aix@snes.edu

Plus d'informations ?
<http://www.snes.edu>
<http://www.aix.snes.edu/>

L'espace électeur est ouvert à partir du 22 septembre



SNES AIX - MARSEILLE N° 367 - Novembre 2014

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Traroni - Conception : C. Chevé - Crédit photo : Thomas Brissaire

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - Dépôt légal : 6 février 2013 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 23 000 exemplaires - Prix : 2 €



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - 13004 MARSEILLE

TÉL. : 0 820 025 649*

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE

TÉL. : 0 820 300 185*

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.